

Bonjour chères étudiantes et chers étudiants, dans ce document vous allez trouver la correction de la dernière application portant sur le DPS. Vous allez trouver aussi la réponse à la deuxième question relative au prix d'émission, ainsi qu'un exercice que je vous demande de faire. Je vais vous envoyer la correction la semaine prochaine inchaallah.

APPLICATION :

Au 31 /12/N, le capital d'une SA se composait des apports suivants :

- Apports en numéraire : 5 000 000 dh
- Apports en nature : 1 000 000 dh

La valeur nominale est de 500 dh.

L'AGE du 15/04/N + 1 a décidé d'augmenter le capital, par des apports en numéraire, de 2 000 000 dh en contre partie de l'émission de 3500 actions nouvelles.

Les souscriptions sont récapitulées dans le tableau suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions que possède chaque actionnaire	Souscriptions
A	1 200	700
B	960	300
C	600	300
D	240	400
AUTRES	?	1 625

Au 31/12/ N, le capital social se composait de 12 000 actions : (6 000 000 / 500)

REmplir les tableaux suivants :

Actionnaires	Parts dans le capital	Souscriptions	S I .	S R .
A	1200 / 12 000 = 10%	700	0.1(3 500) = 350	350
B	960 / 12 000 = 8%	300	0.08(3 500) = 280	20
C	600 / 12 000 = 5%	300	0.05(3 500) = 175	125
D	240 / 12 000 = 2%	400	0.02(3 500) = 70	330
AUTRES	9 000 / 12 000 = 75%	1625	0.75 (3 500) = 2 625 Mais les S I sont de 1 625	00
TOTALE	12 000 / 12 000 = 100%	3 325		2 500
				825

Actions disponibles = (Actions émises – Actions souscrites à titre irréductible) = 3 500 – 2 500 = 1 000 **actions disponibles**

actionnaires	Parts / capital	S R .	DPS 2 .	Actions attribuées	Actions non attribuées
A	10%	350	10 / 25 (1 000) = 400	350	00
B	8%	20	8 / 25 (1 000) = 320	20	00
C	5%	125	5 / 25 (1 000) = 200	125	00
D	2%	330	2 / 25 (1 000) = 80	80	250
TOTALE	25%	825		575	250

Actions restantes = actions disponibles – actions attribuées = 1 000 – 575 = **425 actions restantes**

Sur les 425 actions restantes, on doit attribuer 250 actions à l'actionnaire D, puisqu'il est encore demandeur. Pour les 175 actions non attribuées, (425 – 250), la société a le choix entre deux options qui sont prévues par l'article 191 de la loi 17-95 ;

- Attribuer les 175 actions conformément aux décisions de l'AGE,
- Limiter le montant de l'augmentation au nombre des actions souscrites.

Réponse à la deuxième question :

Selon l'article 185, les actions nouvelles sont émises soit à leur valeur nominale, soit avec une prime d'émission. Donc, le prix de vente des actions nouvelles est égal à la valeur nominale + la prime d'émission.

La fixation de ce prix de vente appelé prix d'émission (article 193), nécessite trois étapes ;

- Le prix d'émission, (E), est **calculé** par le conseil d'administration,
- Les bases de calcul doivent être **vérifiées** par un commissaire aux comptes,
- Le prix est **fixé** par l'AGE qui se base sur le rapport du conseil d'administration et le rapport spécial du commissaire aux comptes.

EXEMPLE I :

Au 31 /12/ N, la situation nette d'une SA, dont le capital social se composait de 50 000 actions, est la suivante :

Capital social	10 000 000
Réserve légale	1 000 000
Autres réserves	4 000 000
Report à nouveau (SD)	50 000
Résultat net (SC)	300 000
Total	15 250 000

L'AGE, du 20/02/N+1, a décidé d'augmenter le capital par des apports en numéraire, en contre partie de l'émission de 10 000 actions nouvelles.

TàF :

- 1) Calculer le prix d'émission ?
- 2) Sachant que l'AGE a décidé d'arrodir le prix issu des calculs à 1 dh inférieur, quel est le prix d'émission qui sera fixé ?

REPONSE :

1) Calcul :

On pose,

E : prix d'émission

VN : valeur nominale

PE : prime d'émission

$$E = VN + PE = (10\ 000\ 000 / 50\ 000) + (1\ 000\ 000 + 4\ 000\ 000 - 50\ 000 + 300\ 000 / (50\ 000 + 10\ 000)$$

E = 200 + 87,50 = 287,50

2) le prix fixé :

E = 287 dh

EXEMPLE II :

Au 31/12/N la situation nette d'une SA, dont le capital se composait d'actions de 500 dh, est la suivante :

Capital social	50 000 000
Réserve légale	4 200 000
Autres réserves	7 800 000
Report à nouveau (SC)	250 000
Résultat net (SC)	850 000
Total	?

L'AGE, du 20/03/N+1, a décidé d'augmenter le capital par des apports en numéraire, en contre partie de l'émission de 20 000 actions nouvelles. Les souscriptions ont porté sur 28 000 actions dont 18 000 à titre irréductible. Les souscriptions réductibles sont récapitulées dans le tableau suivant :

Actionnaires	Parts dans le capital	Souscriptions réductibles
A	15%	4 000
B	10%	3 000
C	5%	1 200
D	5%	?

TàF :

- 1) Etablir la répartition des actions disponibles ?
- 2) Calculer le prix d »émission ?
- 3) Quel sera le prix fixé si l'AGE décide d'arrondir le prix calculé à 0.5 dh inférieur ?

